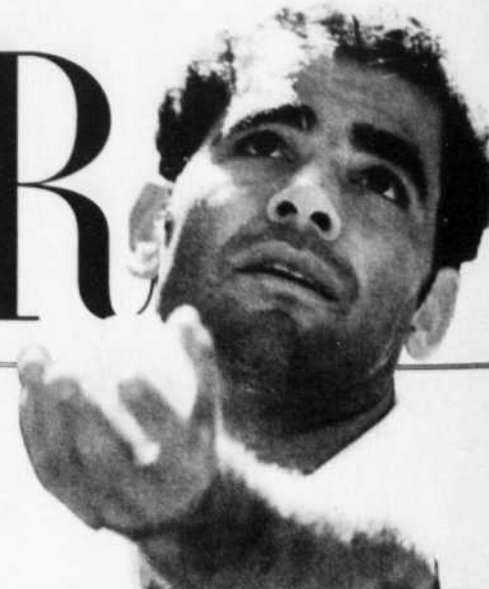




LE DEVOIR



LE MONDE

LES SPORTS

Les talibans font le procès du «prosélytisme chrétien»

Vainqueur de Rafter, Sampras affrontera Agassi à New York

Page B 5

Page B 4

Vol. XCI N° 198

LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2001

87c + TAXES = 1\$

PERSPECTIVES

L'aviation perd des morceaux

Rumeurs et rebondissements sont le lot quotidien d'Air Transat depuis l'atterrissage en catastrophe du vol 236 aux Açores il y a dix jours.

Hier encore, la compagnie aérienne démentait formellement une information publiée par le quotidien torontois *Globe and Mail* faisant état d'une conversation enregistrée entre un employé d'entretien et son superviseur quelques jours avant le vol. L'employé avisait son supérieur que l'Airbus A330 d'Air Transat n'était pas en état de voler car il manquait des pièces pour achever l'installation d'un nouveau moteur. Le superviseur, selon le *Globe* — qui cite des sources syndicales —, aurait passé outre à cet avis.

Faux, a répondu Air Transat par voie de communiqué. Après «vérifications (...) y compris auprès des instances syndicales appropriées (...), aucune conversation, enregistrée ou non (...) n'a pu être retracée». Le même démenti a été émis par la FTQ, de qui relèvent les mécaniciens d'Air Transat.

L'entreprise confirme toutefois qu'un employé non syndiqué de sa division d'entretien a été relevé de ses fonctions (et non suspendu ou congédié), avec solde, le 29 août, soit cinq jours après l'accident, «comme le veulent les procédures de l'industrie en cas d'enquête».

Les représentants syndicaux n'ayant pas retourné nos appels, impossible de trancher quant à l'existence ou non d'un enregistrement ou du nombre exact d'employés suspendus. Néanmoins, toute cette saga met en lumière un fait dont on ne parle jamais, tant le

passé du pilote et ses techniques de pilotage ont dominé les manchettes.

Non, il n'est pas facile actuellement d'être affecté à l'entretien dans les petites compagnies d'aviation. La situation n'est pas propre à Air Transat. On peut même croire la compagnie lorsqu'elle affirme, comme elle le faisait hier (et là aussi appuyée par la FTQ) ne faire aucun compromis sur la sécurité et que les normes sont les mêmes pour tous, grands comme petits transporteurs aériens.

Sauf qu'il y a l'intention, et il y a la vie. Les gens voyagent de plus en plus, la concurrence est féroce, le moindre retard coûte cher et a un impact considérable sur la réputation d'une entreprise. Alors la pression est très grande pour que les appareils soient prêts à temps, surtout quand une entreprise compte peu d'appareils.

Un employé d'entretien qui compte 20 ans de métier, qui a déjà travaillé chez Air Transat — et qui a requis l'anonymat! — nous expliquait hier la situation.

«Les gars se font tellement pousser dans le dos! Chez Transat, par exemple, il arrivait qu'on laisse une note pour aviser qu'il ne fallait pas toucher à un avion parce qu'il manquait telle ou telle pièce. Eh bien on rentrait le lendemain et l'avion était parti...»

«Alors les employés avaient commencé à se protéger: on gardait des preuves concrètes, des copies de mémos qu'on écrivait. Et on ne peut pas tout mettre sur le dos des superviseurs: eux, ils obéissent aux grands patrons. Quand un membre de la direction appelle directement l'entretien pour qu'un avion sorte, il n'y a pas de place pour la négociation!»

Or cette pression du marché se couple à un autre problème: le manque de techniciens. À l'École nationale d'aéronautique du cégep Édouard Montpetit, on compte chaque année une centaine de finissants en entretien d'aéronefs. Le taux de placement cette année a été de 93 %; l'an dernier, de 94 %. Du jamais vu depuis les années 80.

«C'est vrai qu'il y a une très grosse demande, reconnaît Louis-Marie Dussault, responsable du Service de stages et placements de l'École. Depuis 1997, notre taux de placement est supérieur à 85 %.

VOIR PAGE A 8: AVIATION

INDEX

7	8313 000651	8	
Annonces.....	B 6	Mots croisés.....	B 3
Actualités.....	A 3	Météo.....	B 3
Avis publics.....	B 3	Planète.....	B 2
Culture.....	B 8	Religions.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Science.....	B 1
Idées.....	A 7	Sports.....	B 4
Monde.....	B 5	Télévision.....	B 7

En attendant la police



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

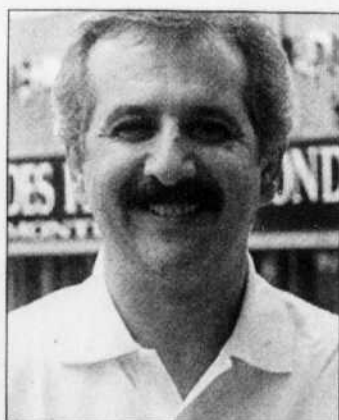
EST-CE LE CALME avant la tempête? C'est ce matin, à neuf heures, qu'expire l'ultimatum lancé par la Ville de Montréal aux squatteurs du Centre Préfontaine. Hier, l'atmosphère restait à la détente chez les occupants des lieux. Brandissant l'entente conclue avec la ville le 1^{er} août dernier, ils ont bien l'intention de rester sur place. Du côté de la ville, aucune intervention policière n'avait encore été planifiée en fin de journée hier. En appui aux squatteurs, le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) tient pour sa part une conférence de presse au Centre Préfontaine à l'heure précise où s'achèvera l'ultimatum. Le mystère demeure donc entier: qui cédera le premier?

Le FFM couronne encore Majid Majidi

Le Grand Prix des Amériques se partage entre son film Baran et Torzok (Abandonnés), du Hongrois Arpad Sopsits.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Décidément le FFM porte chance au cinéaste iranien Majid Majidi. À l'ahurissement général, il remportait hier pour une troisième fois le Grand prix des Amériques avec son film *Baran* abordant la main-d'œuvre clandestine afghane en Iran. Rappelons que *Les Enfants du ciel* en 1997 et *La Couleur du Paradis* en 1999 du même Majidi avaient rafalé eux aussi cet honneur. À tous les deux



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Majid Majidi rafle la palme pour la troisième fois... mais pas seul.

ans, les jurys (différents) le haussent sur la plus haute marche du podium. On a beau trouver ça excessif et penser que d'autres coureurs méritent le ruban, l'Iranien, avec des œuvres sensibles mais pas nécessairement transcendantes, se ramasse toujours en tête du peloton montréalais. Gageons qu'il accourra ici avec son prochain film sous le bras en 2003.

En ce cru 2001, le film du désormais incontour-

nable Majidi partage pourtant la palme avec *Abandonnés* (Torzok) du Hongrois Arpad Sopsits, œuvre déchirante et sensible (autobiographique) décrivant, dans la Hongrie des années 60, la terrible vie d'enfants dans un centre pour garçons sans famille. Le Grand prix des Amériques s'offre un rare doublé avec le laurier océanographique (décerné par un jury indépendant): *Abandonnés* fut également leur favori avec mention spéciale à *Baran*. On n'échappait pas hier au duo de tête.

Précisons que la cérémonie de clôture du 25^e FFM s'est déroulée en l'absence de la présidente du jury Emmanuelle Béart, repartie dimanche à Paris où un tournage l'attendait; ce qui enlevait quand même du lustre à une soirée privée de sa star. Restait aux invités rassemblés au Théâtre Maisonneuve la consolation de déguster *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, film désormais culte de Jean-Pierre Jeunet projeté en clôture.

VOIR PAGE A 8: MAJIDI

■ Autres informations en page B 8

Conférence sur le racisme

Israël et les USA plient bagage

Tenant de sauver les meubles, le Canada reste à Durban

LE DEVOIR, AFP, REUTERS

Alors que les États-Unis et Israël ont annoncé, hier soir, leur décision de quitter la Conférence mondiale contre le racisme en raison du conflit opposant les pays arabes aux partisans d'Israël, le Canada restera à Durban pour poursuivre les négociations en cours. Le Canada faisait partie, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Norvège, des pays qui étaient les plus susceptibles d'emboîter le pas aux États-Unis.

Le Canada a décidé de rester à la table de négociations tant qu'il est possible d'arriver à un résultat satisfaisant, a indiqué hier le ministère canadien des Affaires étrangères, John Manley, dans un communiqué.

La secrétaire d'État au multiculturalisme du Canada, Hedy Fry, a dit fort bien comprendre les raisons motivant le départ des États-Unis. «Le Canada a déjà clairement indiqué qu'il y a actuellement dans l'ébauche des documents finaux des termes que nous jugeons inacceptables. Par exemple, en ce qui concerne le Moyen-Orient, si les termes employés ne servent pas l'intérêt d'une paix négociée, nous ne les accepterons pas.»

VOIR PAGE A 8: ISRAËL

Jack Jedwab s'avoue déçu

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

«La conférence? C'est un échec de A à X et dans quelques jours, ça risque d'aller à Z!», écrivait hier au *Devoir* Jack Jedwab.

Professeur à McGill, vice-président d'un institut de recherche et directeur général de l'Association des études canadiennes, M. Jedwab fait partie des Canadiens présents à la Conférence sur le racisme de Durban. Joint par courriel depuis le début des travaux officiels vendredi, son découragement est visible.

Lui qui a été directeur général du Congrès juif canadien, section Québec, de 1994 à 1998, il est évidemment renversé du ton qu'ont pris les discussions.

VOIR PAGE A 8: JEDWAB

La gauche s'est mobilisée en vue du 1^{er} octobre

Fort de son succès aux élections partielles de Mercier en avril, la gauche présente des candidats dans trois circonscriptions pour les élections du 1^{er} octobre. Deux membres du Rassemblement pour l'alternative progressiste et un candidat indépendant se retrouvent ainsi réunis sous la bannière de l'Union des forces progressistes, une coalition qui aimerait bien être reconnue officiellement par le directeur des élections.

■ À lire en page A 3

Avec deux millions de dollars, vous devriez dormir mieux...et faire de beaux rêves.

Vous l'avez mérité. Depuis plus de 30 ans, les directeurs de Gestion d'avoirs privés Goodman aident les Canadiens dont l'actif s'élève à plus de deux millions de dollars à atteindre tous leurs objectifs en matière de finances et de planification successorale. En nous concentrant sur la conservation du capital et la croissance à long terme assortie d'avantages fiscaux, nous veillons à vous bâtir l'avenir que vous avez toujours désiré. Pour plus de renseignements, communiquez avec Renato Anzovino, vice-président, par téléphone au 1 888 908-7999 ou par courriel à ranzovino@goodmanprivatewealth.com.

Gestion d'avoirs

PRIVÉS GOODMAN

une division de Dynamic Mutual Funds Ltd.

La nouvelle Lexus IS 300 à boîte
manuelle est arrivée.
(Très vite.)

La nouvelle IS 300 à boîte manuelle
5 vitesses est maintenant offerte au
Canada. (Témoin la foule d'amateurs
de performances se ruant chez les
concessionnaires Lexus.) Car,
comme le sait toute personne qui
s'intéresse le moindrement aux
berlines sport de luxe, la IS 300 au
puissant six cylindres en ligne de

3 L et 215 ch a été universellement
acclamée pour ses performances
hors pair. Performances pourtant
atteintes avec une transmission
automatique.

Pour contacter un concessionnaire
Lexus ou en savoir plus :
1 800 26-LEXUS • www.lexus.ca

LA *nouvelle* LEXUS IS 300 à 5 vitesses ~ À PARTIR DE 37 820 \$*

À la conquête de la perfection.



LA *nouvelle* LEXUS IS 300 à 5 vitesses

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

Élections partielles du 1^{er} octobre

La gauche présentera des candidats dans trois des quatre circonscriptions

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

L'Union des forces progressistes (UFP) aura des candidats dans trois des quatre circonscriptions lors des élections partielles du 1^{er} octobre prochain.

«Nous n'avons pas assez de militants dans Labelle pour faire une campagne sérieuse», expliquait hier Paul Cliche. Mais dans les trois autres circonscriptions, la sympathie que suscite l'arrivée d'une nouvelle gauche a permis de mettre en place de véritables organisations.

C'est M. Cliche — qui avait obtenu, à la surprise générale, 24,2 % des voix à l'élection partielle de Mercier au printemps — qui a présenté en conférence de presse ceux à qui il passe le flambeau, selon son expression. Thérèse Hamel, dans Blainville, Gilbert Talbot, dans Jonquière, et un Atikamekw, Christian Flamand, dans Lavolette, sont donc sur les rangs.

L'UFP est constituée d'un re-

groupement de partis: le Rassemblement pour l'alternative progressiste (RAP), le Parti de la démocratie socialiste (PDS) et le Parti communiste du Québec (PCQ), de même que des membres individuels.

Comme la loi électorale, au Québec, ne reconnaît pas les coalitions, Mme Hamel et M. Talbot se présenteront comme membres du RAP alors que M. Flamand s'affiche comme indépendant. Mais les militants de l'UFP espèrent toujours que le Directeur des élections leur permettra d'ajouter leur sigle au nom officiel des partis.

Les priorités des trois candidats se recoupent et s'appuient sur la plateforme électorale finalisée il y a quelques jours par l'UFP. On y trouve: la lutte à la pauvreté et contre les compressions en santé et en éducation, la protection de l'environnement, un soutien pour les jeunes, l'indépendance du Québec et le droit à l'autodétermination pour les premières nations.



ARCHIVES LE DEVOIR
Thérèse Hamel, candidate dans Blainville.

Un autochtone

«C'est la première fois qu'on voit un autochtone dans le décor pour des élections: je pense qu'il était temps!», a d'ailleurs lancé le candidat Atikamekw Christian Flamand. S'il se défend d'être

seulement le porte-parole de sa communauté, où il est organisateur communautaire, il dit aussi que sa présence va inciter ses concitoyens à voter. «On ne veut pas s'exclure, on n'est pas des extra-terrestres!», a-t-il lancé.

L'élection dans Jonquière suscite le plus d'espoirs. Aux élections de 1998, Michel Chartrand, candidat de gauche, y avait récolté 15 % des voix, dépassant le candidat de l'Action démocratique. L'UFP compte aujourd'hui sur le grand mécontentement que suscite actuellement le Parti québécois dans la région.

«Notre région traverse une crise économique, sociale et culturelle sans précédent», détaille Gilbert Talbot, professeur au niveau collégial.

«A cause des coupures du PQ, nous avons failli perdre notre hôpital et il a encore été question de fermer l'urgence cet été. Et la misère augmente. Selon le recensement de 1996, 20,7 % des familles et 57,2 % des personnes seules sont pauvres à Jonquière. Mais la si-

tuation a empiré: on le voit par les soupes populaires.»

«Et puis il y a la fusion municipale qui est la question de l'heure chez nous. Tout le monde se demande ce que la fusion va faire pour les services, les taxes... La colère contre le PQ est très grande dans Jonquière.»

Interrogé sur les chances de succès des candidats, M. Cliche n'a pas voulu se prononcer. Il reconnaît aussi que les circonstances de l'élection dans Mercier étaient particulières, le Parti québécois ayant eu à affronter les propos controversés de son candidat potentiel Yves Michaud, puis un geste malheureux de son candidat officiel, Claudel Tous-saint. «Mais il y avait une tendance pour le changement et ça c'était très clair.»

M. Talbot, lui, se dit satisfait s'il peut obtenir 15 %; Mme Hamel ne se prononce pas. Mais l'enseignante a une certitude: «Les gens solidaires peuvent faire quelque chose: ce n'est pas utopique.»

Attentat au gaz lacrymogène dans le métro

Au moins 175 témoins devront être interrogés

LE DEVOIR

Il faudra encore quelques jours aux enquêteurs du SPCUM pour dresser le bilan complet de l'attentat au gaz lacrymogène perpétré dimanche soir dans le métro de Montréal. Ceux-ci devront en effet interroger les quelque 175 témoins et visionner les bandes vidéo de surveillance afin d'identifier le ou les coupables. D'ici là, le SPCUM refusera de commenter les événements, a-t-on appris à la section des communications du SPCUM.

On sait cependant que les enquêteurs ont retrouvé la canette de gaz vide à l'origine de l'incident. Il s'agirait d'une bombe très semblable à celle qu'utilise généralement la police pour contrôler les foules. Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal précise d'ailleurs que ce produit n'est pas disponible en vente libre. Quant au jeune homme d'une vingtaine d'années qui avait été arrêté dans la nuit de dimanche, il a été relâché hier matin, n'ayant manifestement rien à voir avec le malheureux attentat.

Par ailleurs, des victimes de l'incident ont dénoncé hier la lenteur des autorités à identifier le gaz répandu dans la station principale. Plus de 150 personnes ont dû être isolées et gardées sous surveillance médicale pendant au moins cinq heures au parc Emile-Gamelin, la plupart souffrant d'irritation aux yeux et à la gorge ou de difficultés respiratoires. Elles sont nombreuses à avoir perdu connaissance et à avoir éprouvé de fortes nausées.

Douze transports à l'hôpital par ambulance et 30 admissions autonomes ont été dénombrés, ces personnes ayant manifestement été incommodées plus sérieusement que les autres par les effets irritants du gaz lacrymogène lancé peu avant minuit dans la station Berri-UQAM.

La ventilation complète du métro a dû être effectuée et quelques stations des lignes verte et orange ont dû être fermées. Le service normal n'a repris qu'hier matin.

BCE continuera de supporter sa filiale déficitaire Téléglobe

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Montréal — La société Bell Canada Entreprises (BCE) affirme qu'elle continuera de soutenir sa filiale Téléglobe, et ce même s'il lui faudra probablement renflouer le fournisseur international de réseaux de communication longue distance.

Les analystes sont unanimes: BCE a payé beaucoup trop cher en achetant, pour 6,4 milliards \$ US, la totalité des actions de Téléglobe et de sa filiale Excel Communications, un détaillant de communications longue distance.

Ainsi, en début de semaine dernière, BCE a voulu cesser les frais et s'est débarrassée d'Excel, mais elle n'a obtenu, dans cette vente, qu'une embarrassante fraction du prix payé à l'achat.

Quatre jours plus tard, Téléglobe elle-même supprimait 450 emplois supplémentaires — c'était la deuxième réduction d'effectifs depuis le début de l'année — et retranchait 500 millions \$ de ses plans d'expansion de son réseau de télécommunications.

De plus, le chef de l'exploitation de Téléglobe, Terry Jarman, a franchement annoncé que BCE serait appelée à la rescousse pour allonger les 750 millions \$ qui manquent à la société, malgré les mesures de réduction des coûts, pour compléter son réseau.

Un porte-parole de BCE, Don Doucette, a prédit que Téléglobe se sortirait de ses problèmes. «Nous avons toujours clairement soutenu Téléglobe et sa stratégie», a-t-il déclaré, même si les pertes devraient se poursuivre jusqu'en 2003. Téléglobe a enregistré des pertes de 147 millions \$ au deuxième trimestre, pour des ventes totalisant 542 millions \$.

Après les résultats mirobolants de la fin des années 1990, attribuables à la montée d'Internet, toute l'industrie des télécommunications traverse actuellement une période de turbulences plus longue et plus difficile que quiconque aurait pu prévoir.

Pas d'inquiétude

Mais malgré ces reculs, BCE prétend qu'elle continuera à appliquer sa stratégie qui, telle que définie en septembre dernier, se concentre sur trois secteurs d'activité: les contenus, avec Bell Globemedia, le branchement, avec Bell Canada et Téléglobe, et le commerce électronique, avec BCE Emergis.

Les analystes affirment que les résultats de Bell Canada, le plus rentable des éléments du conglomerat BCE, fournissent de bonnes raisons de ne pas s'inquiéter. La plupart d'entre eux désignent d'ailleurs BCE comme un bon achat et s'attendent à ce que le titre atteigne les 50 \$ au cours de la prochaine année.

Vendredi, l'action de BCE se transigeait à 38,30 \$, en hausse de 21 cents.

M. Doucette a fait valoir que les compagnies de branchement comme Téléglobe souffrent actuellement de la baisse des taux de fréquentation des réseaux de communication.

Or, soutient-il, «nous croyons que lorsque cette tendance à la baisse se terminera inévitablement et que la demande reprendra, Téléglobe sera exceptionnellement bien placée pour tirer parti de la croissance du marché international».

L'analyste Ian Grant, de la maison The Yankee Group, abonde dans le même sens. Il ajoute que, de toute façon, le moment ne serait pas bien choisi pour vendre le réseau de Téléglobe parce que la valeur de celui-ci a plongé.

De toute façon, la vraie force du conglomerat BCE demeure la téléphonie, composée des réseaux de Bell Ontario, Bell Québec et Aliant.

«C'est la bonne vieille téléphonie qui fait avancer ce bateau», analyse M. Grant. C'est en effet elle qui lui fournit la stabilité et les fonds qui permettent à BCE de tirer son épingle du populaire jeu de la convergence, comme lors de l'achat du *Globe and Mail* et de CTV.

Alberta

Les prestations d'aide sociale seront indexées au coût de la vie

TOM OLSEN
PRESSE CANADIENNE

Edmonton — Le ministre de l'Emploi de l'Alberta a annoncé hier que les prestations d'aide sociale seront indexées au coût de la vie dans les différentes communautés de la province.

Le gouvernement espère que le changement permettra d'éliminer les iniquités entre les prestataires dans les régions en forte croissance et ceux qui vivent dans des secteurs où le développement économique est moins rapide, a expliqué le ministre Clint Dunford.

«Nous savons que le soutien ne fait pas à tout le monde, a-t-il ajouté. Nous pourrions donc avoir des montants de prestation différents pour Calgary et pour Fort McMurray, par exemple, et un autre montant différent pour Lethbridge.»

La formule actuelle de prestations d'aide sociale est fondée sur une moyenne provinciale pour ce qui est des biens essentiels: nourriture, habillement et transport.

Mais l'Alberta s'est jointe à un programme fédéral visant à mettre en place un système dit «d'indice du panier de provisions». Dans ce système, le montant des prestations d'aide sociale vise à assurer les besoins essentiels d'une famille pour qu'elle puisse mener une existence honorable et en santé.

Selon M. Dunford, Statistique Canada établira les directives pour chacune des régions de l'Alberta, qui serviront ensuite à déterminer les divers montants d'aide sociale.

QUÉBEC NEW YORK

UNE BONNE AFFAIRE

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT DE TALENTS QUÉBÉCOIS JAMAIS ORGANISÉ!

Du 13 septembre au 7 octobre, le Québec présente ce qu'il fait de mieux à New York.

• Des prestations uniques venant d'une cinquantaine de groupes artistiques québécois de la musique aux démonstrations d'art techno, en passant par des performances de danse avant-gardistes...

• Des séminaires, des conférences et des expositions par plus de 400 entreprises québécoises de pointe dans les secteurs de la technologie, des nouveaux médias, de la mode, de la fine cuisine, du capital de risque et encore plus!

«Une occasion en or de mettre en valeur, comme jamais auparavant, le génie financier, économique et culturel du Québec.»

André Bérard, Président du Conseil et chef de la direction, Banque Nationale du Canada

«Québec New York 2001 poursuit cette belle tradition de faire rayonner à l'étranger l'excellence de la créativité québécoise.»

Phyllis Lambert, Directeur fondateur et président du conseil, des fiduciaires, Centre canadien d'architecture

«Un belle conquête à l'horizon pour tous ceux qui ont une vision.»

Lise Water, Présidente, Lise Water Cosmétiques inc.

AU WORLD FINANCIAL CENTER

DU 13 SEPT. AU 7 OCT. 2001

QUÉBEC ! NEW YORK

www.quebecnewyork.com

Québec

Colombie-Britannique

Trop peu d'avocats s'occupent des autochtones

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Selon un rapport du ministère de la Justice, il y aurait si peu d'avocats pour représenter les autochtones en Colombie-Britannique et au Yukon qu'ils ne peuvent s'occuper de tous les dossiers et qu'ils pourraient être «sérieusement» mal préparés pour défendre une cause importante.

Les autorités fédérales ont indiqué que de nouveaux avocats avaient été engagés depuis la rédaction du rapport, en septembre 2000. Toutefois, des observateurs ont soutenu que peu importe le nombre d'avocats, il n'y en aura jamais assez pour s'occuper des dossiers impliquant des autochtones partout au Canada.

Les autorités réfutent cette opinion, affirmant préférer régler les litiges hors cour. «Le gouvernement fédéral préfère négocier plutôt que d'entreprendre des procédures», a déclaré une gestionnaire du gouvernement, Karen Shirley.

Bataille contre CTV et CBC

Global lance un bulletin de nouvelles national

PRESSE CANADIENNE

Toronto — CanWest Global Communications tente d'améliorer sa position dans le secteur médiatique en lançant un bulletin de nouvelles national pour livrer bataille à CTV et à la télévision anglaise de Radio-Canada (CBC).

Le «Global National», un bulletin de nouvelles d'une demi-heure présenté par Kevin Newman et qui est entré en ondes hier, sera sur les ondes du réseau Global à l'heure du souper dans la plupart des régions du Canada, à l'exception des Maritimes, où il se frotera aux nouvelles nationales de CTV, à 23 heures, soit une heure après «The National» de la CBC.

Et pour singulariser encore davantage le bulletin national de Global, celui-ci sera produit depuis Vancouver, où se déroule une féroce guerre télévisuelle provinciale.

Cette annonce vient compléter la stratégie mise en branle par le conglomerat de Winnipeg lors de l'achat récent des 50 % que le magnat Conrad Black conservait toujours dans le *National Post*. CanWest avait acheté de ce même Black la chaîne de grands journaux Southern, l'automne dernier, au prix de 3,2 milliards \$.

David Ellis, un Torontois qui

travaille pour Omnia Communications, affirme que le lancement d'un nouveau bulletin de nouvelles n'a de sens que dans deux optiques: soit c'est «un projet qui satisfait la vanité d'Izzy Aspers», le fondateur de CanWest, soit cela s'inscrit dans une stratégie de convergence.

Une telle convergence mettrait en partage les ressources distinctes des médias écrits, télévisés et Internet du conglomerat en vue d'économiser de l'argent.

La convergence est dans l'esprit de tous les patrons de médias depuis que le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a statué que les géants multimédias comme CanWest et Bell Globemedia n'étaient pas tenus de cloisonner les salles de rédaction de chacune de leurs entreprises médiatiques.

Une émission mettant en commun les ressources du réseau Global et celles des journaux Southern devrait ainsi voir le jour cette semaine, révèle Ken McDonald, vice-président national à l'information pour le réseau Global. Des chroniqueurs des journaux de Southern et du *National Post* devraient ainsi faire des apparitions régulières à l'émission.

• LES ACTUALITÉS •

Les 25 ans de L'actualité

Le succès réclame une vigilance de chaque instant

Carole Beaulieu veut garder le cap sur les priorités qui ont assuré le rayonnement du seul newsmagazine du Québec

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Lorsque Carole Beaulieu a pris la direction de la rédaction de *L'actualité* il y a trois ans, chaussant les grands souliers de Jean Paré, plusieurs lui ont fait remarquer qu'un magazine aussi prestigieux était nécessairement lié à la personnalité de celui ou celle qui le dirige.

Il faut donc s'attendre à ce que *L'actualité* demeure un magazine à l'insatiable curiosité et ouvert sur

le monde, à l'image de sa nouvelle directrice qui répète que lorsqu'elle était petite, venant d'un milieu démuné, «je détestais me faire dire que je ne pouvais pas faire telle chose, que je n'aurais pas accès à ce qui est le mieux».

L'actualité fête ses 25 ans avec un numéro distribué ces jours-ci dans les kiosques. On y trouve deux grands thèmes entrecroisés: le portrait de 25 jeunes de 25 ans qui, chacun dans leur milieu et partout sur la planète, tentent de construire l'avenir, ainsi que onze

essais, quelquefois provocants, signés par onze journalistes d'expérience qui analysent l'évolution du Québec depuis 25 ans.

Avec ses 200 000 exemplaires imprimés et son million de lecteurs, *L'actualité* est le seul newsmagazine du Québec, à l'image des publications étrangères comme *Time* ou *Le Point*. Il fait partie des meubles, pourrait-on dire. Ses campagnes d'abonnement sont célèbres (lorsqu'on veut conserver un lecteur, on vient presque lui livrer l'exemplaire à la maison) et tous les Québécois l'ont au moins feuilleté une fois chez le dentiste!

Mais malgré qu'on ait tendance à le tenir pour acquis, ses artisans mènent une bataille quotidienne pour conserver sa qualité, ses ressources et son rayonnement. Lorsqu'on fait remarquer à Carole Beaulieu qu'elle n'a pas de concurrence dans le marché des magazines, elle s'insurge: «je suis en compétition avec toutes les autres activités, avec la télévision, le plein air, le cinéma, le dernier best-seller. Les gens font le choix de nous lire. Notre défi c'est d'essayer de faire à chaque numéro un magazine de classe internationale».

Études de marché

Pour réussir cette rencontre avec le lecteur, les responsables de *L'actualité* disposent de nombreux outils: sondages et groupes de discussion, mais également les études complexes faites régulièrement par la firme Crop sur les valeurs et les attitudes des Québécois, études connues sous le nom rébarbatif de 3SC.

«Selon le 3SC de Crop, explique Carole Beaulieu, nos lecteurs sont des gens curieux, qui n'ont pas peur de la complexité du monde. Parmi les valeurs qu'ils privilégient on trouve l'adaptabilité au changement, la volonté de découvrir les choses et de les faire bouger. L'exploration de soi est également un créneau porteur: nous avons souvent fait des dossiers sur nos valeurs, des dossiers intitulés «Qui sommes-nous?»».

Mais *L'actualité* se donne aussi



SOURCE L'ACTUALITÉ

«Les gens font le choix de nous lire. Notre défi c'est d'essayer de faire à chaque numéro un magazine de classe internationale», souligne la directrice de la rédaction de *L'actualité*, Carole Beaulieu.

une mission pédagogique: expliquer en langage simple, souvent en partant de zéro, une situation plus complexe. «Ma voisine doit comprendre ce dont on parle», lance Carole Beaulieu. Propos, explications et citations sont scrutés à la loupe, à la grande surprise des journalistes et écrivains d'expérience qui, lorsqu'ils contribuent au magazine, sont souvent invités à réécrire plusieurs fois leur texte afin d'en arriver à une lisibilité absolue.

Selon toutes les enquêtes réali-

sées par le magazine auprès de ses lecteurs, ceux-ci lisent *L'actualité* d'abord pour de grands reportages forts. Les lecteurs sont intéressés par les reportages sur les questions sociales en général, puis sur la science, ensuite sur les réalités étrangères.

Les reportages sur la culture arrivent plus loin dans le palmarès, ce qui étonne un peu la rédactrice en chef, qui ajoute toutefois que «peut-être que la culture est déjà fortement couverte ailleurs».

Priorité à l'éducation

Mais la direction de *L'actualité* ne fait pas que répondre aux attentes des lecteurs: elle a aussi ses propres projets de société. Jean Paré avait effectué des choix éditoriaux importants que Carole Beaulieu approuve, dont au premier chef la priorité accordée à l'éducation. «Nous avons la conviction profonde que si nous voulons qu'une société soit forte à tout point de vue, il faut donner la chance à tout le monde de s'instruire et ce, avec une éducation de qualité et compétitive».

L'actualité privilégie également l'idée que «le rôle de chaque individu est fondamental» et que «l'avenir sera bâti par ceux qui retroussent leurs manches», selon les mots de la rédactrice en chef dans la présentation du récent numéro mais, ajoute-t-elle au *Devoir*, «il faut être logique: si je défends l'individu, il faut que celui-ci soit outillé pour réussir, donc que le système d'éducation soit le meilleur».

Ce choix entraîne maintenant la publication du célèbre palmarès des écoles, le numéro le plus vendu de l'année... et celui qui fait le plus grincer des dents!

La qualité de la langue

Autre priorité absolue, la qualité de la langue. *L'actualité* compte une équipe de réviseurs et de correcteurs qui traquent la moindre imprécision ou le moindre anglicisme. Le magazine tient à être lu partout dans le monde, mais il y a plus. «Pour que la langue française vive en Amérique du Nord, ajoute Carole Beaulieu, il nous faut faire un effort important et constant».

L'actualité est un magazine hybride, conclut la rédactrice en chef, à l'image de la société québécoise: «Nous conservons nos racines européennes et les lecteurs sont habitués à la beauté et à la richesse de la langue française, mais ils sont également habitués à l'efficacité de la langue américaine, avec des phrases courtes et des expressions fortes. C'est quand nous arrivons à bien combiner les deux que nous sommes le plus nous-mêmes».

L'avenir des «point-com»

La patience des investisseurs commence à s'épuiser

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Même si Internet demeure un instrument incontournable pour l'avenir prévisible, de nombreux investisseurs commencent à s'impacienter du fait que

leurs placements dans les fournisseurs d'accès ne rapportent toujours pas.

Selon Mark Quigley, analyste auprès du Yankee Group, ce n'est pas l'incompétence qui fait le plus mal aux nombreuses compagnies tech-

nologiques en difficulté. Ce serait plutôt le souvenir persistant de l'enthousiasme débridé pour les «point-com» qui a entraîné le marché dans une dangereuse frénésie spéculative, il y a quelques années.

«Au bout du compte, nous verrons que les compagnies qui offrent les bons services sont tout à fait viables, analyse-t-il. Mais nous n'en sommes pas encore là et la patience [des investisseurs] commence à s'épuiser».

Ainsi, amèrement revenus de l'enthousiasme qui a empli les coffres de petites compagnies technologiques douteuses qui suivaient des plans d'affaires invraisemblables, les investisseurs sont deve-

nus méfiants envers le marché des télécommunications. La confiance n'est plus là. «Nous observons que les marchés financiers sont maintenant préoccupés par le court terme, ils s'intéressent au genre de retour sur investissement qu'une compagnie est capable de produire demain matin», commente M. Quigley.

En juillet, la compagnie 3Web a annoncé qu'elle réclamera dorénavant un modique montant à ceux qui utilisent ses services d'accès Internet, qui étaient jusqu'ici gratuits. En fait, les revenus publicitaires moins élevés que prévu ne permettaient pas à 3Web d'acquitter ses propres factures.

Pionnier de la transplantation cardiaque

Décès du docteur Christiaan Barnard

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nicosie — Le pionnier de la transplantation cardiaque, le docteur Christiaan Barnard, est décédé dimanche à l'âge de 78 ans dans la station balnéaire de Paphos à Chypre, près de 34 ans après avoir réalisé sa première greffe du cœur.

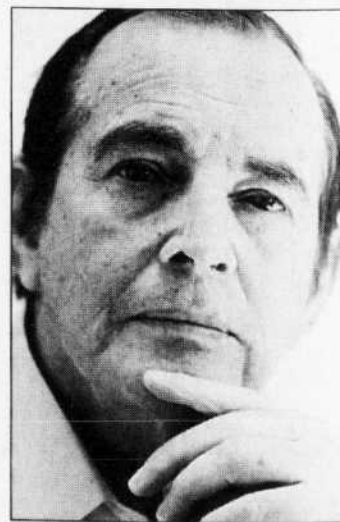
Le Dr Barnard a perdu conscience au bord de la piscine d'un luxueux hôtel où il séjournait, dans une station balnéaire située dans l'ouest de l'île méditerranéenne.

Il est mort à son arrivée à l'hôpital de Paphos, a-t-on indiqué de sources hospitalières, ajoutant que les causes de son décès n'étaient pas encore connues.

Une autopsie est prévue pour aujourd'hui et un médecin venu d'Autriche y participera, a-t-on indiqué de sources médicales.

Un cardiologue, Neophytos Papageorgiou, qui se trouvait aussi dans l'hôtel, a tenté de le ranimer.

«Quelqu'un s'est mis à crier: "quelqu'un se sent mal"», a raconté le Dr Papageorgiou aux journalistes. «Quand je suis arrivé à son transat, il était allongé sur le côté et ne respirait pas. J'ai tenté sans succès de le ranimer avec des membres du personnel», a-t-il ajouté.



REUTERS

Le Dr Christiaan Barnard.

Un responsable de l'hôtel Coral Beach a indiqué, sous couvert d'anonymat, que le chirurgien, également célèbre pour ses aventures amoureuses, s'était effondré alors qu'il lisait un de ses propres livres.

Barnard, qui venait régulièrement à Chypre, séjournait seul à l'hôtel qu'il devait quitter dans une semaine.

À L'ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET DES MALENTENDANTS DU QUÉBEC

7400 boul. St-Laurent, locaux 35 et 36
Montréal, Qc H2R 2Y1

• Les ateliers de pratiques de lecture labiale débiteront mardi le 11 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 11h à 13h suivi de la danse en ligne de 14h à 16h.

• Les ateliers de pratiques de la L.S.Q. (langue signée québécoise) débiteront mercredi le 12 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 10h à 12h.

AU CENTRE ST-LOUIS DE MONTFORT À LAVAL

• Les pratiques de lecture labiale débiteront jeudi le 13 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 19h à 21h.

Le nombre de places étant limité, réservez tôt.

Les ateliers d'écriture seront annoncés prochainement.

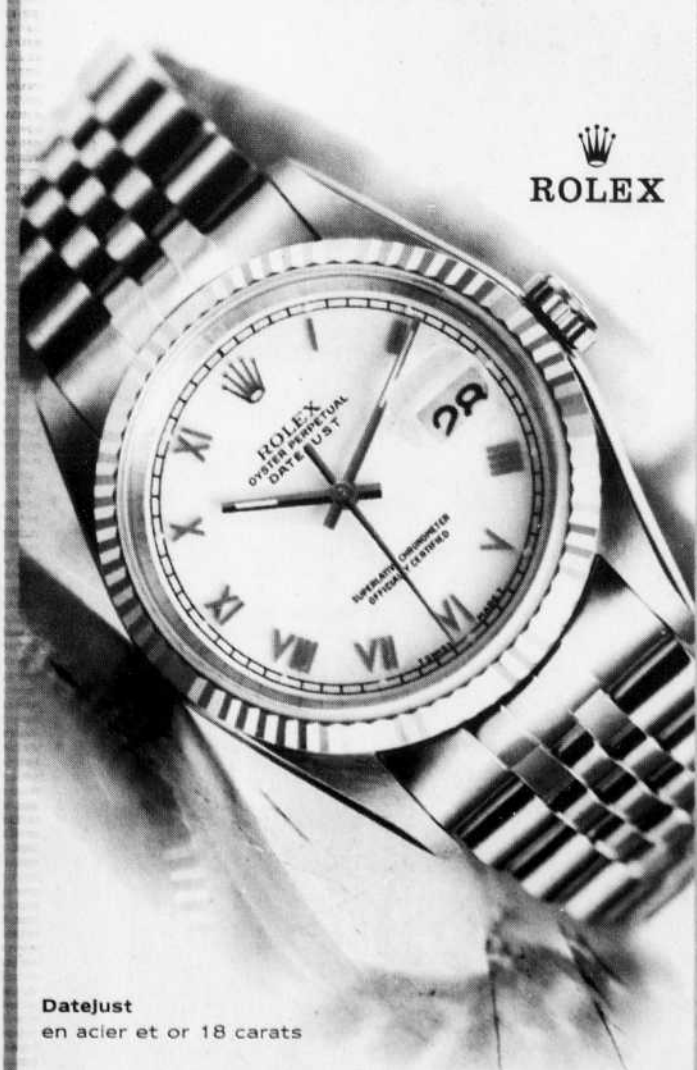


ASSOCIATION DES
DEVENUS SOURDS ET
DES MALENTENDANTS
DU QUÉBEC

7400 boul. St-Laurent, #36
Montréal (Québec) H2R 2Y1
Tél.: (514) 278-9633 (voix)
(514) 278-9636 (ATS)
Fax: (514) 278-9075

Bijouterie Gambard

Vente et service technique



Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

loto-québec

649 Tirage du 2001-09-01
07 08 18 23 47 48
Numéro complémentaire: 49

49 Tirage du 2001-09-01
07 11 12 22 34 43
Numéro complémentaire: 16

Promotion Double Jeu
649 + 49 Tirage du 2001-09-01
05 22 41 44
GAGNANTS LOT 208,33 \$
*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion

Extra Tirage du 2001-09-01
NUMÉRO LOT 498693 100 000 \$
Extra Tirage du 2001-08-31
NUMÉRO LOT 072725 100 000 \$

résultats

GAGNANTS LOTS
6/6 1 5 000 000,00 \$
5/6+ 7 94 959,00 \$
5/6 266 1 999,10 \$
4/6 15 873 64,20 \$
3/6 298 452 10,00 \$
Ventes totales: 16 479 871 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

GAGNANTS LOTS
6/6 0 1 000 000,00 \$
5/6+ 1 50 000,00 \$
5/6 28 500,00 \$
4/6 1 585 50,00 \$
3/6 26 699 5,00 \$
Ventes totales: 636 593,50 \$

SUPER 7 Tirage du 2001-08-31
06 20 22 23 28 37 46
Numéro complémentaire: 07
GAGNANTS LOTS
7/7 1 12 500 000,00 \$
6/7+ 5 90 489,20 \$
6/7 130 3 045,30 \$
5/7 9 441 149,70 \$
4/7 199 006 10,00 \$
3/7 189 103 10,00 \$
3/7+ 1 663 836 particip. gratuite
Ventes totales: 24 520 264 \$
Prochain gros lot: 2 500 000 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Le jeu doit rester un jeu

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

• LES ACTUALITÉS •

Transbordés d'un cargo norvégien à un navire australien

Les réfugiés clandestins poursuivent leur périple

MICHAEL PATTERSON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Christmas Island — Les 438 clandestins bloqués depuis huit jours sur le cargo norvégien *Tampa* ont été transférés hier sur un navire de la marine australienne qui a appareillé pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, leur permettant de poursuivre leur voyage à la recherche d'une vie meilleure.

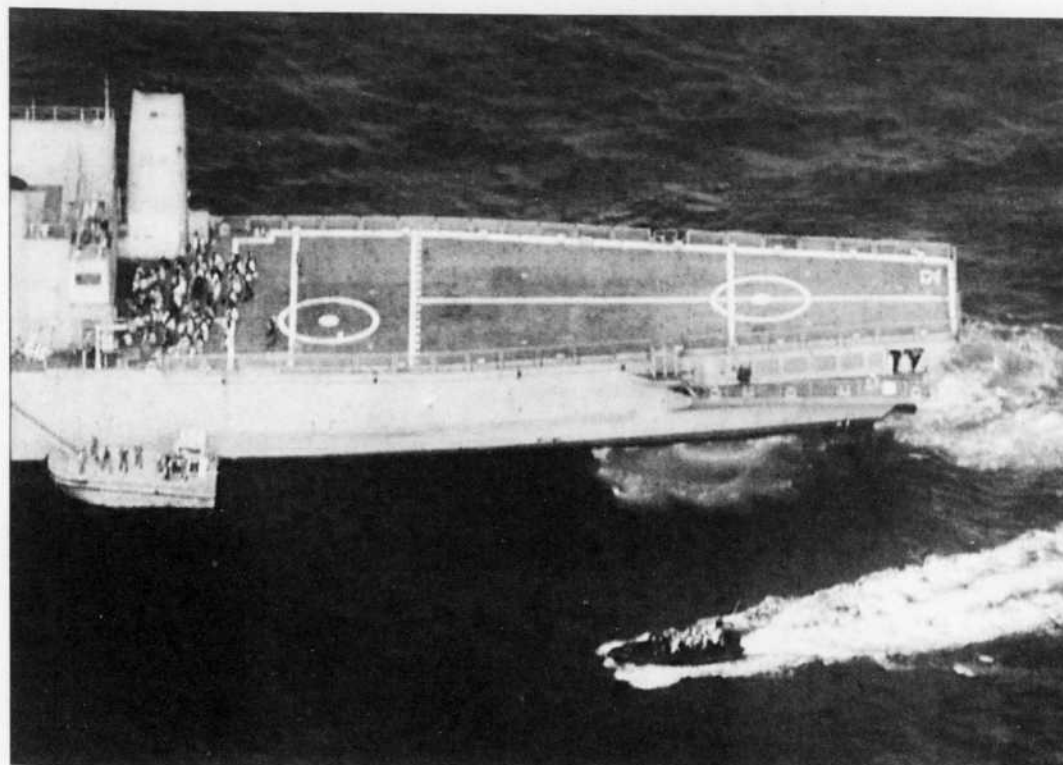
Le transfert des clandestins — en majorité afghans — à bord du navire de transport de troupes *HMAS Manoora* «a été achevé avec succès et sans incident», a déclaré à l'AFP le responsable de la capitainerie du port de Christmas Island, Don O'Donnell.

«L'opération, a-t-il ajouté, a été effectuée sur une mer calme, en un peu plus de deux heures et demie» au large de l'île de Christmas Island, territoire appartenant à l'Australie et situé à 1500 kilomètres au nord-ouest de ce pays.

Le *HMAS Manoora* a appareillé peu après à destination de Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tandis que le cargo norvégien *Tampa* reprenait sa route en direction de Singapour.

Quatre membres d'équipage indonésiens de l'embarcation en perdition sur laquelle se trouvaient les réfugiés secourus le 26 août par le *Tampa* ont été arrêtés et transférés au poste de police de Christmas Island. Ils risquent d'être poursuivis pour violation de la loi australienne sur l'immigration, qui condamne le trafic d'êtres humains.

Une fois arrivés à Port Moresby, les réfugiés — 420 Afghans, 13 Srilankais et cinq Indonésiens — doivent être répartis en deux groupes. Environ 150 d'entre eux seront transférés par avion vers la Nouvelle-Zélande et les autres



Le transfert des quelque 438 clandestins afghans, srilankais et indonésiens du cargo norvégien *Tampa* vers le transport de troupes australien *HMAS Manoora* s'est fait sans incident à l'aide de petites embarcations.

iront à Nauru, petit atoll de Micronésie, proche de l'équateur. Ceux qui auront obtenu le statut de réfugiés à Nauru seront ensuite dirigés vers d'autres États, dont l'Australie.

Les réfugiés semblaient calmes, a déclaré Richard Danziger, chef d'une délégation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a observé leur transbordement. «Après avoir discuté avec eux hier, nous savons qu'ils étaient contents de quitter le *Tampa*», a-t-il dit à l'AFP.

«On se soucie de leur confort» sur le navire australien, qui a des lits confortables et suffisamment de nourriture, a précisé le représentant de l'OIM dont quatre membres doivent accompagner les réfugiés durant ce voyage.

«Ces quatre responsables de l'OIM doivent enregistrer et conseiller les migrants, afin de s'assurer qu'ils sont informés de leur situation et des options qui s'offrent à eux», a indiqué M. Danziger.

Les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont annoncé

qu'elles envisageaient de transférer directement les clandestins dans des avions dès leur débarquement, aucun dispositif pour les héberger n'ayant été prévu sur place. Ils embarqueront à bord d'Hercules C-130 de l'armée australienne vers la Nouvelle-Zélande et Nauru.

Le premier ministre papou, Sir Mekere Morauta, a déclaré que son pays était «une escale pour le transbordement» de ces personnes dans le cadre d'une démarche humanitaire.

Des pêcheurs bulgares découvrent «le plus vieux bateau du monde»

L'âge de l'embarcation est estimé entre 6000 et 7000 ans

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sofia — Des pêcheurs bulgares ont découvert ce qui pourrait être «le plus vieux bateau du monde» puisqu'il pourrait avoir jusqu'à 7000 ans, a affirmé hier un historien bulgare, Bojidar Dimitrov.

«C'est le plus vieux bateau jamais découvert à ce jour», a déclaré à l'AFP le Pr Dimitrov, estimant l'âge de l'embarcation entre 6000 et 7000 ans.

«Le bateau de Noé», comme il l'a baptisé, a été remonté dans les filets de pêcheurs, samedi, à 30 milles à l'est du port de Sozopol, dans la mer Noire où il gisait par 120 mètres de fond, a-t-il assuré.

«Parfaitement conservé» en raison du manque d'oxygène à plus de 90 mètres de profondeur, le bateau, qui est long de 4,5 mètres, est creusé dans un tronc d'orme, a expliqué M. Dimitrov, qui est un historien spécialisé dans le Moyen Âge et l'archéologie sous-marine.

Selon lui, il s'agit de la première embarcation de ce type trouvée au fond d'une mer. «Il en existe de semblables en France et en Suisse, mais elles ont été découvertes dans des lacs», a-t-il souligné.

«Cette découverte, à cet endroit, n'est pas étonnante car la mer Noire est la seule mer au monde qui renferme de l'hydrogène sulfuré à partir de 90 mètres de profondeur», a-t-il expliqué. En privant le bois d'oxygène, l'hydrogène sulfuré «permet une conservation idéale», selon lui.

Le bateau a été confié à des experts qui l'examineront au carbone 14 et pourront déterminer son âge, jusqu'à 25 ans près, selon M. Dimitrov. «À partir de sa forme, je lui donne au plus 8000 ans. Mais [l'embarcation] peut être plus ancienne, ce qui sera prouvé par l'analyse au carbone 14», a indiqué le scientifique. «À partir de l'ère de bronze, au 3^e millénaire [avant JC], on commence à produire des embarcations d'assemblage et plus seulement d'un seul tenant», a-t-il précisé.

Au mois d'août, une expédition américano-bulgare s'était lancée à la recherche des vestiges d'une civilisation disparue dans la mer Noire, il y a 7600 ans, pendant une inondation gigantesque qui aurait donné naissance à la légende du Déluge.

L'expédition menée par le géologue américain Robert Ballard, qui a découvert en 1985 les vestiges du *Titanic* dans l'Atlantique, a pris fin le 31 août.

«C'est une pure coïncidence que nous ayons découvert ce bateau le jour même de la fin de l'expédition de Ballard», a assuré le Pr Dimitrov qui avait parié en public un million de dollars que l'Américain ne trouverait pas de vestiges de l'arche de Noé.

Pour le Pr Dimitrov, la mission Ballard était «un prétexte, soit pour camoufler la recherche d'un appareil perdu [sous-marin ou missile], soit pour chercher du pétrole et du gaz sans payer des licences».

EN BREF

Fièvre aphteuse : seuil symbolique

(AFP) — Le nombre de foyers de l'épizootie de fièvre aphteuse, qui

ravage le cheptel britannique depuis six mois, a atteint hier le seuil symbolique des 2000 au Royaume-Uni, a annoncé le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).

Mordu de cigarettes, Nicorette est maintenant couvert

Couvert par le régime général d'assurance médicaments du Québec lorsqu'il est prescrit. Consultez votre médecin.



Mordu de cigarettes, mordez dans Nicorette.

NICORETTE
Aide pour cesser de fumer

A utiliser avec votre volonté dans le cadre d'un programme pour cesser de fumer. Nicorette est aussi disponible en vente libre dans les pharmacies. Nicorette est une marque déposée de Nicorette AB, Suède. Unifarm Canada Inc., Mississauga, Ontario.

ÉDITORIAL

Rebrasser
les cartes

À tous les dix ans, la Commission de la représentation électorale s'attelle à la tâche de redessiner la carte électorale du Québec pour l'adapter aux réalités démographiques du jour. À chaque fois, les résistances sont vives, plusieurs oubliant que le but premier de l'opération est de s'approcher le plus près possible de cet idéal où le vote de chaque électeur aurait le même poids.

Depuis qu'elle a entrepris ses travaux l'an dernier, la Commission de la représentation électorale n'a eu de cesse de recevoir des critiques. Outre les cris outrés venus des politiciens qui craignent de perdre quelques votes dans l'exercice, elle a dû affronter une levée de boucliers de la part des Gaspésiens qui n'acceptaient pas que leur région perde à nouveau un comté. Dans quelques jours, ce sera au tour des Montréalais d'exprimer, à l'occasion d'audiences publiques, leur insatisfaction devant la disparition de trois comtés sur le territoire de l'île. Parmi les protestataires, il y aura ce groupe de D'Arcy McGee qui fait campagne contre la fusion de ce comté avec celui de Notre-Dame-de-Grâce afin de préserver la représentativité de la communauté juive à l'Assemblée nationale.

L'exercice que fait la Commission confine à la quadrature du cercle. Pour que le principe «un homme, un vote» soit respecté, il faudrait que chaque circonscription compte 43 000 électeurs, ce qui est impossible à réaliser puisqu'en plus de la démographie, les commissaires doivent tenir compte de facteurs géographiques et sociologiques. Pour les aider, la loi permet des écarts de plus ou moins 25 % d'un comté à l'autre et, dans les cas exceptionnels comme les Îles-de-la-Madeleine et Ungava, des dérogations à cette règle générale.

La dernière proposition soumise par la Commission s'éloigne du juste équilibre qu'elle doit viser. De deux cas d'exception, nous sommes rendus à six. Les commissaires ont accepté, alors qu'ils les avaient d'abord jugés irrecevables, les arguments des Gaspésiens.

Ils maintiennent dans cette région quatre comtés avec un nombre d'électeurs inférieur à l'écart autorisé de 25 %. L'ayant fait, il leur sera difficile d'ignorer les prétentions des électeurs de D'Arcy McGee. Le danger est que l'on revienne à ce bon vieux système des comtés protégés qui assuraient à la minorité anglophone une présence au Parlement de Québec de beaucoup supérieure à son poids démographique.

La Cour suprême a reconnu en 1991 que l'égalité du droit de vote garantie par les chartes ne peut dans notre système électoral être une règle absolue. Elle a jugé acceptable cet écart de 25 % et en a fait une norme. Force est de constater que la proposition actuelle de la Commission constitue un précédent dangereux. En 2010, ce sera peut-être la Côte-Nord ou l'Abitibi qui exigeront de conserver leurs comtés malgré leur déclin démographique. Les commissaires se montrent sensibles à des problèmes qui, s'ils sont réels, ne sont pas de leur ressort. Il serait de mise qu'une fois terminées les audiences de Montréal, ils réévaluent l'ensemble des réactions et nous proposent une carte mieux équilibrée.

La carte électorale est le seul instrument dont nous disposons dans notre système électoral pour donner un sens à l'exercice du droit de vote. Cessons de chercher à travers sa refonte la solution à des problèmes comme la représentation des régions ou de communautés particulières à l'Assemblée nationale, ou encore à ce problème plus trivial que représente pour le député l'éparpillement de ses commettants dans de vastes comtés. D'autres solutions existent. Il y a bien sûr la réforme du mode de scrutin, dont malheureusement ni le Parti québécois ni le Parti libéral ne veulent. Mais il y a aussi d'autres avenues. Pourquoi ne considérerait-on pas la création d'une seconde chambre dont le rôle serait de représenter les régions et les groupes culturels? Cela pourrait être envisagé sans qu'il en coûte plus cher aux contribuables. Il s'agirait de réduire tout simplement le nombre de députés en proportion du nombre de sièges que contiendrait cette nouvelle chambre. Pourquoi n'engagerait-on pas une réflexion en ce sens?

bdescoteaux@ledevoir.ca

L'accusation
de génocide

Depuis son transfert à La Haye, en juin dernier, on savait que Slobodan Milosevic comparaitrait pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À ces deux chefs d'accusation, un troisième vient de s'ajouter. Après un complément d'enquête, la procureure générale du Tribunal pénal international (TPI), Carla Del Ponte, a décidé que Milosevic serait également inculpé de génocide, soit la charge la plus grave qui soit.

Il en est ainsi parce qu'à la faveur du travail effectué sur le terrain par les policiers chargés d'effortier le dossier de l'accusation, on a obtenu la preuve que Milosevic et ses proches avaient conçu ou élaboré tous ces mécanismes qui se conjuguent avec génocide. À la fin du mois de juin, on a découvert les corps de 300 Albanais du Kosovo dans une fosse qui, une fois le travail d'exhumation achevé, contiendrait au moins 800 cadavres qui auraient été enterrés dans les environs de Belgrade après avoir été transportés dans des camions frigorifiques.

Cette découverte, ajoutée à d'autres, a convaincu les procureurs du TPI qu'il y avait donc lieu de qualifier Milosevic de metteur en scène de génocide. Le raffinement déployé pour transporter et camoufler les corps laisse croire en effet que le boucher des Balkans avait pensé et administré ce dont tout le monde se doutait, à savoir qu'il y avait eu pire que le crime de guerre. La mise à jour récente de charniers a donc permis cela.

En réponse à tout cela, Milosevic se cantonne encore et toujours dans la ligne de défense établie depuis son transfert. Il récuse la légalité du TPI. Il la récuse pour mieux ramener le processus en cours à une opération acharnée que mènent les Américains, qui auraient l'humiliation des Serbes pour seule ambition.

Pendant ce temps, à Belgrade, on assiste à une déviation dangereuse du dossier. En effet, le président Vojislav Kostunica vient d'accuser le premier ministre serbe Zoran Djindjic d'avoir organisé l'enlèvement de Milosevic. Une accusation qui, parmi d'autres, démontre l'extrême difficulté qu'ont les citoyens de mener à son terme le douloureux mais obligé travail de mémoire. Milosevic a été un bourreau, un génocidaire. Il doit être jugé et condamné pour cela.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Chasseurs en herbe

Les chasseurs du Québec doivent être au septième ciel: M. Guy Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, désire promouvoir la pratique de la chasse chez les jeunes. Aussi, dans le cadre d'un programme de subvention — Faune-Nature 2001-2002 — son ministère a accordé 15 000 \$ à la Fédération québécoise de la faune (cet organisme représente les chasseurs du Québec, curieux nom pour un groupe prétendant «se soucier de la conservation de la faune» pour une «campagne de sensibilisation aux entraves réglementaires municipales à la chasse en milieu périurbain»).

Pourquoi tout cela? Parce que le nombre de chasseurs diminue. Les statistiques, que l'on retrouve sur le site internet de la Société de la faune et des parcs du Québec, nous indiquent que «près de 11 % des Québécois manifestent de l'intérêt pour la chasse; il existe donc un potentiel pour la chasse puisque, en réalité, 6,7 % la pratiquent. Par rapport à 1991, le nombre de personnes démontrant de l'intérêt pour la chasse a régressé de 24,8 %». Pourtant, la population qui pratique des activités sans prélèvement (observation, photographie, l'alimentation ou l'étude de la faune) a également connu une baisse de 16,7 %, passant de 69,4 % à 53,5 %. Malgré tout, on aime mieux encourager la chasse que des activités respectueuses de l'environnement et de la faune.

Le choix du ministre est donc ici assez clair: favoriser une minorité (les chasseurs) au détriment de la majorité qui désire profiter elle aussi du plaisir que procure la tranquillité des bois et des forêts du Québec sans avoir une arme en sa possession. Pourquoi ne pas encourager des projets qui inciteraient la population à mieux connaître et comprendre la faune de notre pays plutôt que de la détruire? Pourquoi ne pas faciliter l'accès de tous les Québécois à cette vaste nature que nous possédons en établissant davantage de parcs et de lieux publics en milieu rural?

De plus, il faut comprendre que si les jeunes ne pratiquent plus la chasse, c'est que leurs intérêts et leurs valeurs ont changé. Ils ne croient plus à la pertinence de cette activité et ils ont raison. Le ministre et ses fonctionnaires

devraient consulter le magazine *Science* qui a publié récemment deux études d'historiens et de scientifiques sur la destruction des écosystèmes (marins et terrestres). Ces études ont démontré que la surpêche et la chasse ont contribué à l'extinction d'espèces animales dès l'époque préhistorique! Cela remet en question les rôles que se sont donnés les humains comme «prédateur naturel» et comme «bon gestionnaire» de la faune...

Richard Chartier, M.Sc.
Montréal, 10 août 2001

Amnésie bipartisane

L'aile jeunesse du Parti libéral décriait récemment dans *Le Devoir* (22 août 2001) le mutisme des jeunes péquistes sur les débats concernant les jeunes. Moralitateurs, les jeunes libéraux accusent les jeunes péquistes de déformer la réalité pour mieux paraître et de faire preuve d'un manque total de respect envers la réalité.

Pour mettre à profit leurs arguments, ces jeunes libéraux énumèrent les débats dans lesquels les jeunes péquistes oublient de s'engager par leur mutisme. Tout y passe: droits de scolarités, clauses orphelines, environnement, langue seconde, fonction publique et mondialisation. Plus loin dans le texte, on apprend qu'il est facile de critiquer et de contourner la réalité. À ce titre, comment expliquer que les accusateurs ont évité de mentionner la décriminalisation de la marijuana dans les débats oubliés? N'est-ce pas le seul sujet ayant suscité un véritable débat au dernier congrès de l'aile jeunesse libérale?

Il est triste de constater que notre classe politique «jeunesse» imite la génération qui la précède en continuant la guerre à une plante. Lorsque Bernard Landry déclare que la décriminalisation de la marijuana ne concerne pas «sa» génération, peut-être lance-t-il un message à l'aile jeunesse péquiste qui ne pige pas le message, peut-être oublie-t-il que c'est «sa» génération qui a popularisé l'usage récréatif du pot? Son amnésie semble contagieuse non seulement dans l'aile jeunesse du PQ mais déteint également sur les jeunes libéraux.

Serge Granger
Montréal, 23 août 2001

Les «nés» et les «pas nés»

J'apprends avec stupéfaction qu'un important rapport sur la citoyenneté québécoise vient d'être pondu par quelques «grands penseurs». À la lecture de ce qui suit, on est en droit de se demander ce que cela signifie.

Je suis arrivé au Québec en provenance de Belgique il y a plus de 25 ans. J'ai étudié à l'Université Laval (c'est à Québec!) dans les années 1970 et je viens de reprendre des études de doctorat (il n'est jamais trop tard). Lors de cette nouvelle inscription, j'ai été taxé automatiquement d'étudiant étranger et sommé de payer le montant exigé pour ceux-là. Choqué et blessé, j'ai vérifié mon dossier: tout y était, le certificat de citoyenneté canadienne, etc.

Seul problème: puisque je ne suis pas né au Québec ni en France, j'ai dû faire la preuve de ma résidence au Québec. Après plus de 25 déclarations de revenus, c'est amusant...

Lettre sans réponse à Mme Maltais, ma députée d'alors. Avec le bureau du Premier Ministre: si vous n'êtes pas satisfait, il y a le Protecteur du Citoyen. J'ai réglé mon cas mais je n'accepte pas cette façon de faire.

Je comprends que l'on exige la preuve de résidence au Québec pour bénéficier du tarif québécois. Mais qu'on l'exige de tous. Pourquoi exempter les Français et les «nés ici». Y a-t-il deux classes de citoyens? Les «nés» (et les Français) et «pas nés»? Même règlement pour l'obtention de prêts et bourses.

Quand un gouvernement institutionnalise la ségrégation, c'est inadmissible. De farouche défenseur de l'identité québécoise, je suis devenu adversaire d'un parti politique aveuglé par la «laie pure». Citoyen québécois? Je ne sais plus. Le gouvernement l'a mis en doute. Citoyen canadien? Ça au moins c'est sûr, personne ne l'ayant mis en doute.

Ce gouvernement a ainsi insulté bon nombre de Néo-Québécois, dont moi, qui ai passé plus de temps au Québec que la plupart des étudiants de 20 ans qui s'inscrivent à l'université.

Qu'ils règlent ce problème et après ils viennent me parler de citoyenneté québécoise.

Serge Sokolski
Québec, 30 août 2001

LIBRE OPINION

Le Bloc Québécois:
la voix du Québec à Ottawa

MICHEL GAUTHIER

L'auteur est député de Roberval
et leader parlementaire du Bloc québécois.

Le Bloc québécois aurait «beaucoup à voir avec l'émergence d'un système fédéral à parti unique au Canada», écrivait Chantal Hébert dans sa chronique du 28 août dernier. Voilà un constat qui mérite d'être analysé avec discernement.

Tout d'abord, il est bon de rappeler que, si le Bloc québécois représente une force politique à la Chambre des communes, c'est grâce à l'appui et au soutien de la population du Québec. Contrairement à ce que prétend Mme Hébert, le Bloc n'a pas perdu de la ferveur populaire aux dernières élections fédérales puisqu'il a augmenté son pourcentage de suffrages, qui est passé de 38 % en 1997 à 40 % en 2000.

Et si le Québec vote pour notre parti, c'est tout simplement parce qu'il croit en son utilité sur la scène fédérale. «... sept Québécois sur dix (68 % en 1997) croient que le Bloc québécois est le parti le plus apte à défendre les intérêts des Québécois et Québécoises, alors qu'ils sont à peine deux sur dix (21 %) à recon-

naître ce rôle au parti de Jean Chrétien». La présence du Bloc à Ottawa oblige le reste du Canada à entendre le Québec qui, autrement, n'aurait pas de façon vraiment efficace de s'exprimer.

Alors pourquoi les Québécoises et les Québécois se priveraient-ils du seul parti politique fédéral qui se consacre à la défense de leurs intérêts? Quel autre parti aurait pu adéquatement défendre les consensus québécois tels que les congés parentaux? Pourquoi le Québec devrait-il renoncer à se construire?

Comment, en effet, pourrait-on reprocher aux Québécoises et aux Québécois de voter selon leurs convictions et oublier du même souffle que ce sont les électeurs de l'Ontario qui ont voté massivement pour le Parti libéral du Canada, celui-ci raflant 98 % des sièges ontariens, ce qui constitue 58 % du caucus libéral? S'il y a un régime à parti unique au Canada, c'est en Ontario qu'il trouve ses assises les plus stables. Rappelons-nous les 101 députés libéraux ontariens sur 103 de 1997 et les 100 de 2000.

La présence du Bloc ne nuit pas à la construction d'une solution de rechange crédible au gouvernement libéral. Le blâme de-

vrait plutôt être porté sur les autres partis politiques qui sont incapables de percer l'électorat ontarien. Ce sont les Ontariens qui pourraient donner une opposition solide au Parti libéral. Imaginez s'ils s'étaient choisis 40 députés d'opposition. Mais les Ontariens sont en train de se construire un Canada à leur image et à leur ressemblance, faisant fi du Québec et des régions canadiennes, particulièrement de l'Ouest.

Et si les partis politiques de la droite canadienne ne parviennent pas à prendre racine au Québec, c'est qu'ils ignorent sa spécificité en rejetant des consensus comme celui sur les jeunes contrevenants. Cela reflète bien l'état d'esprit qui prévaut au Canada. Pour cette raison, une bonne proportion de Québécoises et de Québécois estiment que seule la souveraineté permettra au Québec d'aller au bout de son développement.

Mais les Ontariens — comme l'ensemble des Canadiens — ont le droit de faire leurs propres choix et de construire le Canada comme ils le désirent. Le Bloc québécois exige simplement le même respect pour les choix du Québec que celui qu'il témoigne envers les choix des Canadiens.



Serge
Truffaut

IDÉES

Les défis du syndicalisme à l'heure des chartes

Il n'est pas sûr que les acteurs syndicaux mesurent toute l'ampleur des changements qu'ils devront opérer devant la montée des droits individuels

CHRISTIAN BRUNELLE, LL.D.

L'auteur est avocat et professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval où il enseigne le droit du travail et les droits et libertés de la personne.

Le Devoir publie ici des extraits de la conclusion de son ouvrage *Discrimination et obligation d'accommodement en milieu de travail syndiqué* paru récemment aux Éditions Yvon Blais.

Sil les employeurs et les syndicats n'appréhendent toujours pas le monde du travail avec une vision commune, il est un point sur lequel ils ne sauraient diverger: leurs rapports s'inscrivent dans une dynamique radicalement différente de celle qui prévalait au milieu des années 40, moment de la mise en place des régimes législatifs de négociation collective que nous connaissons aujourd'hui.

Alors que cette réforme, d'inspiration américaine, portait en elle deux grands objectifs, soient le maintien de la paix industrielle pour favoriser la croissance de l'économie, d'une part, et l'enracinement progressif de la démocratie au travail afin notamment de réduire les inégalités observables entre patrons et travailleurs, d'autre part, elle ne remettait pas en cause les fondements mêmes de la logique capitaliste qui légitime la quête du profit et de la performance coûte que coûte.

Néanmoins, la période bénie, dite des «*trente glorieuses*» (1950-1980), qui suivit aura permis au mouvement syndical de tirer avantage des structures législatives nouvellement établies. Dans le contexte de création soutenue d'emplois qui assurait alors la progression de leurs effectifs, les syndicats étaient conviés à gérer la croissance, en faisant surtout porter les négociations sur les taux d'augmentation de salaire. Durant cette période où la main-d'œuvre était très homogène, les gains démocratiques ou égalitaires des salariés se traduisaient d'abord en argent.

En fait, pour les syndicalistes d'hier, les constats d'inégalité étaient principalement le produit d'une comparaison entre la situation économique des employeurs et celle des salariés. Les récessions économiques qui marqueront le début des années 80 et 90, combinées à l'accentuation et l'internationalisation de la concurrence commerciale, aux rationalisations, aux coupures de postes, aux compressions budgétaires et à l'obsession du déficit zéro qui s'ensuivront, ne contribueront pas à élargir leur perspective, bien au contraire.

De nos jours, victimes du mythe de la croissance illimitée qui tient lieu de pensée unique à bien des employeurs, les associations de salariés doivent souvent se résigner à cogérer l'exclusion. On peut comprendre que les renvois en bloc, les départs précipités à la retraite et la précarité accrue de l'emploi, phénomènes aux répercussions immédiates sur les effectifs syndicaux, soient perçus, par le mouvement syndical, comme autant de menaces à sa survie.

Ce que l'on s'explique moins, cependant, c'est de voir à quel point ces facteurs de changement dans les rapports collectifs de travail modernes monopolisent son attention. Ces considérations de nature essentiellement économique ne sont pourtant pas les seules qui interpellent le mouvement syndical et l'exhortent aujourd'hui à se remettre en question: la diversification progressive de la main-d'œuvre rivalise d'importance avec elles.

Or, il faut bien admettre que, de manière générale, les organisations syndicales n'accordent à cette nouvelle dimension du monde du travail qu'une importance négligeable. Cela témoigne, sinon d'un manque de vision, du moins d'une vision à courte vue. D'abord, cela tient de l'évidence, la présence des femmes sur le marché du travail n'ira pas en diminuant. Ensuite, face aux phénomènes de la baisse des taux de natalité et du vieillissement croissant de la population, c'est vraisemblablement par l'immigration que le Québec de demain pourra maintenir son poids démographique. A plus ou moins brève échéance, cela aura un impact retentissant sur la configuration du marché du travail. Déjà des pressions s'exercent pour que cesse la sous-représentation des membres des minorités ethnoculturelles et des minorités visibles sur le marché de l'emploi.

Enfin, devant les exigences de la compétition internationale, on peut espérer que de plus en plus d'employeurs tenteront de recruter les personnes les plus qualifiées qui soient, sans égard à leur race, leur sexe, leur religion, leur handicap ou leur orientation sexuelle, pour ne citer que ces exemples. Les syndicats devant impérieusement recueillir l'appui d'une majorité de salariés pour aspirer à l'accréditation, ils devront sans cesse composer avec les différences de ceux-là mêmes qu'ils souhaitent représenter. Une fois accrédités, ils ne pourront faire fi des revendications égalitaires qui, forcément, leur seront acheminées.

D'ailleurs, l'état actuel du droit donne des indications très claires de ce qui attend les associations de salariés sous ce rapport. De fait, sous l'impulsion des chartes des droits de la personne, le devoir du syndicat de respecter les droits à l'égalité des salariés ne cesse de gagner en rigueur depuis les années 1980.

Jusqu'à ce que ces lois de nature constitutionnelle ne surplombent le paysage normatif des rapports collectifs de travail, il faut dire que le droit des salariés de ne pas être l'objet de discrimination syndicale était plutôt anémique. Principe jurisprudentiel d'origine américaine codifié sur le tard par le législateur québécois, le devoir de juste représentation syndicale est le produit d'une conception où l'égalité est surtout synonyme de traitement identique. Si ce devoir



De nos jours, victimes du mythe de la croissance illimitée qui tient lieu de pensée unique à bien des employeurs, les associations de salariés doivent souvent se résigner à cogérer l'exclusion. On peut comprendre que les renvois en bloc, les départs précipités à la retraite et la précarité accrue de l'emploi, phénomènes aux répercussions immédiates sur les effectifs syndicaux, soient perçus, par le mouvement syndical, comme autant de menaces à sa survie.

a la prétention de s'en prendre à la discrimination en général, il semble avoir relativement peu d'impact sur le stade de la négociation et s'intéresse, en fait, essentiellement aux motivations syndicales.

Non seulement les chartes des droits de la personne ont surclassé ce devoir de juste représentation, mais elles sont susceptibles de l'entraîner dans des sentiers que la jurisprudence développée en application des codes du travail s'est traditionnellement refusée à emprunter. Alors qu'en vertu du devoir de juste représentation, les salariés lésés par une distinction syndicale par ailleurs louable et non arbitraire devaient se rallier à la majorité, voilà que suivant les droits fondamentaux à l'égalité, cette majorité se voit en plus tenue d'accommoder ces mêmes salariés, à moins qu'un tel accommodement ne l'assujettisse à une contrainte excessive. Pour tout dire, de collectif qu'il est en vertu de la législation du travail, l'angle d'analyse s'individualise sous l'influence des lois fondamentales.

Le temps où l'on présumait qu'une norme était neutre du seul fait qu'elle n'était pas ouvertement discriminatoire est aujourd'hui révolu. Les parties à la convention collective doivent dorénavant intégrer aux normes qu'elles conçoivent des notions d'égalité et d'accommodement, à défaut de quoi ces normes devront être annulées ou remplacées. Par ailleurs, le salarié titulaire du droit à un accommodement raisonnable a droit d'obtenir un assouplissement aux conditions de travail lorsque leur application intégrale entraîne, à son égard, une discrimination fondée sur une caractéristique personnelle qui n'a rien à voir avec ses besoins, ses capacités et ses mérites propres.

Puisque les textes destinés à garantir les droits fondamentaux de la personne sont là pour rester et que la diversification croissante de la main-d'œuvre fera en sorte qu'on les invoquera de plus en plus, dans l'avenir, pour baliser l'exercice du monopole de représentation des syndicats, le mouvement syndical doit se repenser. Lui qui jadis associait la convention collective à la «loi des parties», et les droits d'ancienneté qu'elle confère à des «droits acquis», doit désormais admettre leur subordination aux droits individuels garantis par les chartes des droits de la personne et s'appliquer à modeler sa conduite sur elles pour en faire bénéficier tous les salariés.

Comment y parvenir? En faisant de l'égalité et de la lutte contre la discrimination au travail une véritable priorité qui se reflète non seulement dans les discours, mais aussi dans la convention collective elle-même et dans les rapports avec les salariés.

Alors que le législateur fédéral a su, ces dernières années, moderniser la Loi canadienne sur les droits de la personne et qu'il s'apprête incidemment à la réviser de nouveau, la Charte québécoise, dont on a longtemps vanté le caractère unique au Canada, aurait bien besoin d'une réforme, et pas que de façade. Qu'il suffise d'évoquer la nécessité de mieux circonscrire ou d'élargir la portée de certains motifs de discrimination illicite, de clarifier les moyens de défense admissibles à l'encontre d'un acte discriminatoire ou

d'affirmer les droits que la Charte renferme en accordant aussi une prépondérance aux voies de recours aménagées pour en assurer intégralement le respect.

On souhaiterait que les grandes centrales syndicales réclament que l'on remédie à ces lacunes avec la même énergie qu'elles ont mise à revendiquer la modernisation du Code du travail. Toutefois, pour l'heure, rien n'indique que les initiatives en ce sens viendront du front syndical. Comme l'on ne peut vraiment miser sur le patronat pour mousser une telle réforme et que les lois ne montrent pas d'inclination notable à la provoquer, le *statu quo* apparaît inamuable sans un nécessaire réveil syndical.

Sur le plan de la convention collective, diverses mesures peuvent être envisagées. La négociation d'une clause anti-discrimination à vaste portée doit être encouragée parce qu'elle témoigne d'un engagement ferme des parties à respecter le principe d'égalité. En plus de servir de guide pour l'interprétation de l'ensemble des dispositions contractuelles applicables au travail, une telle clause offre au salarié victime de discrimination un accès rapide et peu coûteux à la justice arbitrale.

Le syndicat ne peut plus, en réponse à une accusation de discrimination, se retrancher derrière la convention collective pour en réclamer le respect intégral, sans plus de compromis. Si la convention collective est un facteur important pour mesurer la raisonnable d'un accommodement, elle n'est pas pour autant déterminante. Par ailleurs, le syndicat ne devrait jamais renoncer à la possibilité qui lui est reconnue d'accroître la protection des droits et libertés des salariés au moyen de la convention collective. On a beau vanter leurs vertus, les chartes des droits de la personne ne renferment pas en elles toutes les mesures progressistes susceptibles de corriger les inégalités et d'améliorer la condition des travailleurs face à l'employeur. Les droits de direction de la partie patronale sont d'ailleurs préservés, dans une certaine mesure, par des dispositions limitatives intégrées dans ces lois fondamentales.

Cela dit, rien n'empêche le mouvement syndical de négocier des clauses qui, à titre d'illustrations, élargiraient la gamme des motifs de discrimination illicite, prôneraient l'embauche de membres de minorités visibles ou favoriseraient l'intégration au travail des personnes handicapées en contraignant l'employeur à revoir l'organisation du travail de manière à créer, pour elles, des postes adaptés à leurs capacités. De la même manière que les gains syndicaux d'hier ont servi d'inspiration aux législateurs dans la mise en œuvre de plusieurs lois sociales, les compromis arrachés à la table de négociation pourraient, à plus ou moins long terme, venir enrichir le concept d'accommodement raisonnable en milieu de travail syndiqué.

De plus, les associations syndicales devraient résolument intégrer des notions d'égalité dans leurs rapports avec les salariés. D'une part, des mesures concrètes devraient être prises pour favoriser la participation des groupes visés par les normes anti-dis-

crimination aux activités syndicales et leur assurer la jouissance, en pleine égalité, des avantages que dispense l'association. D'autre part, il faudrait envisager la création d'un comité d'égalité patronal-syndical appelé à lutter contre toute forme de discrimination dans l'entreprise ou l'institution. Ce comité pourrait œuvrer notamment à la sensibilisation et à l'éducation des salariés, à l'identification des situations discriminatoires et à l'élaboration des mesures d'accommodement susceptibles d'en supprimer les effets préjudiciables. Une telle initiative permettrait au mouvement syndical de faire œuvre utile tout en redonnant son image aux yeux de ceux et celles qui le décrivent, souvent à tort, parfois à raison, comme un monopoleur au seul service de la majorité de ses membres. Enfin, les syndicats ne devraient pas hésiter à revoir leurs pratiques dans la gestion et l'instruction des griefs pour que les allégations de discrimination soient traitées avec tout le sérieux qu'elles commandent.

Somme toute, à l'ère des droits de la personne, la diversification croissante de la main-d'œuvre contraint le mouvement syndical à dépasser la logique toute collective qui a traditionnellement guidé son action, pour l'astreindre plutôt à composer avec les différences individuelles autant qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Partagés entre deux cultures juridiques, celle propre au droit du travail et celle, tout aussi singulière, des droits de la personne, les syndicats n'ont d'autres choix que de tisser des liens entre elles et de revoir, en conséquence, leur conception de la démocratie pour y intégrer à la fois les intérêts de la majorité et ceux de la minorité. S'ils échouent dans cette tâche, il est à craindre que l'on assiste à leur marginalisation progressive à la faveur de groupes de pression plus individualisés. En revanche, s'ils parviennent à relever ce défi considérable, ils trouveront dans la diversité des salariés l'appui et la créativité nécessaires pour continuer encore longtemps à assurer leur défense.

À l'heure actuelle, il n'est cependant pas sûr que les acteurs syndicaux mesurent avec exactitude toute l'ampleur des changements qu'ils doivent opérer devant la montée inexorable des droits individuels en milieu de travail. Or, c'est bien connu, qui pose un mauvais diagnostic apporte rarement un bon remède au mal qu'il croit pouvoir combattre. Sous ce rapport, la réflexion qui doit être entreprise et les moyens qui doivent être mis en œuvre par les organisations syndicales ne diffèrent pas radicalement de ceux qui s'imposent, à plus grande échelle, à nos sociétés modernes.

Réviser les mentalités et les idéologies, réaménager le droit et les rapports collectifs de travail, rechercher de nouveaux fondements de cohésion collective, voilà le vaste chantier qui s'ouvre aux associations de salariés. Et quoi que l'on en dise, il n'est pas moins prioritaire que le chantier économique où se déploient, dans l'immédiat, la majorité des forces syndicales.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Burnt Church

Les autorités fédérales saisissent six autres cages à homards

PRESSE CANADIENNE

Burnt Church, N.-B. — Les inspecteurs du ministère des Pêches ont saisi, dimanche, six autres cages à homards appartenant à des autochtones de la réserve de Burnt Church, portant à 133 le nombre de saisies effectuées depuis le début du conflit de la pêche dans la baie de Miramichi.

Un porte-parole du ministère a indiqué qu'aucune confrontation n'avait résulté de la saisie. «Il est difficile de dire si les cages avaient été délibérément posées à l'extérieur de la zone ou s'il s'agissait d'une erreur de navigation», a-t-il déclaré.

Une quarantaine de cages ont été retirées des eaux de la baie, samedi. Les autorités en avaient saisi 86 deux jours auparavant. Le gouvernement fédéral a émis un permis spécial de pêche pour la consommation à Burnt Church, permettant aux autochtones de la réserve d'installer un nombre illimité de cages dans un périmètre déterminé. Les pêcheurs micmacs ont déjà indiqué qu'ils ne reconnaissent ni le permis du gouvernement ni le périmètre imposé, même si la grande majorité des 1000 cages y sont installées.

La réserve, dont la population est d'environ 1400 personnes, a toujours refusé de signer une entente de pêche avec Ottawa, prétextant de son droit — issu d'un traité — de pêcher en vertu de son propre plan de gestion de la ressource.

Cette non-reconnaissance des règlements du ministère des Pêches et Océans a entraîné des accrochages au cours des deux dernières années, et ce tant avec les agents fédéraux qu'avec les pêcheurs non autochtones. Le permis émis pour Burnt Church est valide jusqu'au 20 octobre.

AVIATION

SUITE DE LA PAGE 1

Mais nous arrivons à répondre à la demande. Ce qui est vraiment difficile à recruter, ce sont des techniciens en entretien qui ont de l'expérience. Ils ont tous déjà un emploi!»

Selon notre source, les employés qui ont installé le moteur sur l'Airbus A330 d'Air Transat étaient tous des gens comptant plusieurs années de métier. «On ne peut pas accuser l'inexpérience dans ce cas-ci», dit-il.

Mais lorsque la compagnie s'engage auprès de Transports Canada, comme elle l'a fait la semaine dernière, à améliorer «le rendement des activités de maintenance, dont l'embauche de personnel additionnel», il y a un peu de poudre aux yeux. Le marché est à sec, et la pénurie ne se résorbera pas en un clin d'œil.

Air Transat a toutefois raison de mettre en garde contre les présomptions et détails montés en épingle qui «peuvent s'avérer n'avoir qu'un rôle mineur, voire aucun rôle, dans l'accident». Car chacun sait maintenant que le bris d'un conduit de carburant au moteur droit de l'Airbus A330 ne pouvait causer à lui seul la panne sèche des deux moteurs de l'appareil.

Donc, c'est le pilote qui a mal transféré son carburant, conclut la rumeur. Oui, même dans le milieu, c'est là-dessus que tout le monde s'interroge. Sauf qu'eux ne jouent pas aux enquêteurs et laissent le bénéfice du doute. En soulignant à gros traits que, contrairement à tant de désastres aériens dus à un détail inattendu, ce vol plané, au moins, n'aura pas fait de victimes.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333

Par télécopieur (514) 985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346

Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399

Par télécopieur (514) 985-3390

Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344

Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322

Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur (514) 985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Conférence de Durban

Le Mexique se porte à la défense des autochtones

EMMANUELLE LAMOUREUX
COLLABORATIONN SPÉCIALE

Durban, Afrique du Sud — Dans les coulisses de la Conférence mondiale contre le racisme, le Mexique a entamé une campagne de lobbying auprès de pays comme le Canada et la France pour que soit retiré l'un des paragraphes de la déclaration finale qui limite les droits des peuples autochtones.

Xochitl Galvez Ruiz, qui est à la tête de la délégation mexicaine, a rencontré dimanche son homologue canadienne, la secrétaire d'État au multiculturalisme, afin d'obtenir son appui. «C'est très difficile, mais il faut tenter le coup», a affirmé Xochitl Galvez Ruiz, qui est elle-même autochtone.

Le paragraphe dont les autochtones souhaitent se débarrasser a été qualifié d'«illégal et raciste» par la Guatémaltèque Rigoberta Menchú, récipiendaire du Prix Nobel de la Paix de 1992. Le texte déclare nul le «s» utilisé dans le reste de la déclaration à la fin de l'expression «peuples autochtones». Ce «s», en appa-

rence anodin, donne des droits collectifs aux différents peuples autochtones de la planète. Aussi constitue-t-il l'un de leurs principaux chevaux de bataille depuis qu'ils ont mis le pied aux Nations Unies.

Les groupes autochtones présents à Durban ont un accès et un droit de parole limités dans la salle où se négocie la déclaration et craignent que le paragraphe ne soit adopté sous leur nez. Lors d'une première lecture faite dimanche, aucun pays ne s'est opposé à cette partie de la déclaration.

Les représentants autochtones ont demandé à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, de leur accorder le droit d'émettre leur opinion dans la salle où se réunit le groupe qui travaille sur le projet de déclaration, mais ils n'ont toujours pas obtenu de réponse.

Une manifestation est prévue ce matin pour attirer l'attention des médias. Les journalistes présents à Durban ont jusqu'à présent été monopolisés par la question du sionisme, qui a entraîné hier le retrait des États-Unis et d'Israël de la Conférence.

ISRAËL

SUITE DE LA PAGE 1

«Ce départ rendra indubitablement les travaux entrepris à Durban d'autant plus difficiles. Nous croyons cependant important que notre délégation officielle demeure à Durban afin de poursuivre les négociations actuellement en cours», a-t-elle affirmé.

Quelques heures avant l'annonce du Canada, les 15 pays de l'Union européenne ont eux aussi déclaré qu'ils ne quitteraient pas la Conférence. Ils souhaitent cependant que la déclaration soit complètement réécrite. Si les paragraphes concernant le Proche-Orient ne sont pas modifiés d'ici vendredi, il est à envisager que le Canada refuse de signer la déclaration finale de la conférence. Les Européens ont décidé de rester en acceptant une proposition sud-africaine de tenter de rédiger un texte «entièrement neuf» permettant un «consensus».

Dans un communiqué confirmant officiellement le retrait américain, le secrétaire d'État Colin Powell a déclaré ceci: «J'ai donné pour instruction à nos représentants à la Conférence de l'ONU de revenir à la maison.»

«Je sais que l'on ne combat pas le racisme par une conférence qui émet des déclarations contenant des termes haineux constituant un retour au temps où le sionisme était assimilé au racisme ou qui soutient l'idée que nous en avons trop fait concernant l'Holocauste, qui suggère que l'apartheid existe en Israël ou qui se focalise sur un seul pays au monde, Israël, en ce qui concerne les abus et la censure», a précisé Powell.

Le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres annonçait peu après à Jérusalem qu'Israël se retirait à son tour. «Cette conférence, qui était censée défendre les droits de l'Homme, est devenue une source de haine et d'accusations non fondées contre Israël», a déclaré Peres.

Le retrait des États-Unis de la Conférence est «regrettable», a pour sa part déclaré hier, lors d'une conférence de presse à Kigali, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. En revanche, M. Annan n'a pas évoqué le retrait d'Israël.

«Les Quinze m'ont donné mandat d'accepter la proposition qu'a faite ma collègue (la ministre sud-africaine Nkosazana Dlamini) Zuma, qui consiste à rédiger un texte entièrement neuf, susceptible de recueillir un consensus», a déclaré dans la soirée à Durban le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, dont le pays assure la présidence de l'UE.

«Nous voulons donner une chance à cette conférence. Si les Européens s'en vont, nous partirons tous ensemble», a

précisé son porte-parole, Olivier Alsteens.

Sauver la Conférence

L'Afrique du Sud a cherché à remettre les négociations sur les rails en proposant un «texte totalement nouveau» sur le délicat sujet du Proche-Orient, a fait savoir l'Union européenne.

Le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, a annoncé que les Quinze l'avaient mandaté pour accepter la proposition de son homologue sud-africain Nkosazana Dlamini-Zuma, qui consiste à préparer un texte complètement nouveau, pouvant amener à un consensus.

M. Michel, dont le pays exerce la présidence tournante de l'UE, n'a pas souhaité donner plus de précisions lors d'une conférence de presse. Mais un porte-parole de l'Union a précisé que le ministre sud-africain avait l'intention de convoier un groupe spécial, incluant des représentants européens, à travailler sur ce document pendant la nuit.

Depuis l'ouverture vendredi de la réunion, tractations et négociations se déroulaient en coulisses pour tenter d'aboutir à une déclaration finale acceptable par les parties israélienne et palestinienne, et leurs soutiens respectifs, américain et arabes. La Norvège avait présenté dimanche un texte de compromis, aussitôt rejeté par les Palestiniens. Ce texte mentionnait Israël, selon une source occidentale, mais, semble-t-il, en des termes jugés trop tièdes par les Palestiniens.

«Eux-mêmes (Israël et les États-Unis) confirment leur isolement. Ils n'ont pas réussi à imposer leur point de vue, alors ils partent», a commenté le représentant de l'OLP en Afrique du Sud, Souleiman El Herfi. «C'est dommage», a-t-il ajouté. La question hier soir était de savoir si d'autres pays allaient suivre les Américains et les Israéliens. La haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson, qui est secrétaire générale de la Conférence, a exprimé ses «regrets». «Mais, a-t-elle dit, nous devons poursuivre nos efforts, les victimes du racisme le réclament.»

Depuis quatre jours, la question du conflit qui embrase le Proche-Orient occultait les autres débats, notamment sur les réparations pour l'esclavage et les multiples formes du racisme moderne.

Mais en l'absence des États-Unis — qui avaient boycotté, ainsi qu'Israël, les deux premières Conférences contre le racisme en 1978 et 1983 —, tout programme d'action adopté devrait peser moins lourd.

MAJIDI



Le petit Aron d'Abandonnés et l'énigmatique Rahmat de Baran, deux films qui se partagent le Grand Prix des Amériques.



SOURCE FFM

terprétation masculine attribué au jeune Robert Stadlober en punk amoureux, charmant sans plus dans l'incohérent *Engel & Joe* de l'Allemande Vanessa Joop. Il laisse sur le carreau son compatriote Michael Degen, puissant dans *Leo et Claire* de Joseph Vissmaier.

Les films québécois, si solides cette année en compétition, ne repartent pas bredouilles (même s'ils auraient pu récolter davantage) puisque le très beau *Mariages*, premier long métrage de Catherine Martin, brossant de sensibles portraits féminins dans un Québec du XIX^e siècle, remporte la palme du meilleur scénario.

Le vétéran du cinéma japonais Kon

Ichikawa, qui nous avait offert en fin de semaine l'émouvant *La Mère*, recevait de son côté une récompense spéciale couronnant l'ensemble de sa longue carrière.

Le jury a offert le premier prix de court métrage au très émouvant *Still Life* de la Néo-Zélandaise Sima Urale, sur les derniers jours d'un vieux couple. Le deuxième prix allait de son côté au charmant *Petit poisson* de l'Allemand Holger Ernst, traitant dans une piscine publique des premiers émois érotiques d'un garçon de 12 ans.

Hors des choix du jury, le prix de Montréal pour le meilleur film de fiction du festival fut décerné à *Sous les étoiles* du Chypriote-Grec Christos

Georgiou, explorant quelques retombées émotives du coup d'État militaire de Chypre en 1974.

La palme de la popularité échoit au très applaudi *Tunnel* de l'Allemand Roland Susor Richter, récit d'évasion sous le mur de Berlin au début des années 60, qui reçoit le prix Air Canada décerné par le public. Quant au prix FedEx remis au meilleur film canadien, il fut octroyé à *L'Ange de gondron* du Montréalais Denis Chouinard, comédie dramatique explorant l'immigration au Québec, que le jury a ignoré de son côté. C'est *Le Fils de la mariée* de l'Argentin Juan José Campanella (également lauréat du Grand prix du jury) qui reçut le lauréat Belanger Sauvé du meilleur film d'Amérique latine.

Outre son premier prix offert au film de Claude Miller *Betty Fisher et autres histoires*, la Fipresci (presse internationale) a accordé une mention au film de l'Américain Todd Field *In the Bedroom* opposant Tom Wilkinson et Sissy Spacek dans une troublante (et inquiétante) histoire de couple vengeant l'assassinat de leur fils. Rideau donc sur cette 25^e édition du FFM, qui déroula comme d'autres avant elle le tapis rouge à Majidi Majidi.

Ironie du sort, le jury du FFM couronne un film iranien qui ne remet pas le régime en cause, juste après que, dans ce même pays, la réalisatrice Tahmineh Milani, qui vient d'être libérée sous caution, ait été arrêtée pour avoir dénoncé l'injustice faite aux femmes à travers son dernier film *The Hidden Half*.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI
Onglet, sauce au poivre
et verre de vin • 14 \$

LE 5 À 7
Lefte • 3,75 \$

L'AVANT-SPECTACLE
Entrée + Tian d'aubergines et
porcelet + dessert • 22,50 \$

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com